

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 Hors de DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20  
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYOU, Directeur, rue du Lycée.  
 PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.  
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
 Imprimerie A. Layou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 5 Mai.

La déclaration faite au Parlement français par M. le ministre des affaires étrangères a produit une favorable impression.

#### On lit dans le Français :

Le pays, on n'en peut douter, se félicitera sincèrement de l'excellent langage que M. le duc Decazes a tenu en face de l'Europe. L'Europe, de son côté, appréciera tout ce qu'il y a de loyalement pacifique dans ces paroles et dans cette attitude de notre gouvernement.

#### On lit dans la France :

Qui nous eût dit, il y a un an, que la Russie, attaquant la Porte, trouverait autour d'elle, pacifiquement rangées, les nations attentives? Qui nous eût dit que ce mal horrible de la guerre serait ainsi enfermé dans des limites étroites? Qui nous eût dit que cette gangrène ne gagnerait pas le cœur de l'Europe, et que le membre malade n'en infesterait pas le reste du corps?

La France garde une attitude qui lui vaut l'estime et la confiance du monde; les autres nations demeurent en face de la Russie dans une réserve sympathique ou prudente.

En résumé, dans le duel qui est engagé sur les bords de la mer Noire, il n'y a, par extraordinaire, aucun danger pour les témoins.

#### On lit dans le Temps :

On a été unanime à trouver la forme excellente et le fond rassurant. On a été heureux d'entendre affirmer dans les termes les plus précis que le gouvernement avait pris pour principe de sa politique « une neutralité absolue appuyée sur une abstention scrupuleuse ». On s'est encore plus félicité d'apprendre que nos relations avec tous les Etats étrangers n'avaient depuis sept ans jamais été meilleures qu'aujourd'hui. Il n'y a donc aucune exception à faire quant aux sentiments que la sincérité de notre attitude inspire aux gouvernements, et voilà les inquiétudes auxquelles le public se laisse si facilement aller dissipées de nouveau, et cette fois-ci avec une autorité qui ne laisse rien à désirer. Nous ne donnerions pas une idée complète de la déclaration de M. le duc Decazes et de l'effet qu'elle a produit sur l'une et l'autre Chambre, si nous n'ajoutions pas que le ministre a mis une légère mais appréciable intention dans la manière dont il a souligné les bons rapports des puissances « avec le gouvernement de la République française ». On a vu dans cette phrase une réponse opportune à ceux qui prétendent que la forme actuelle de notre gouvernement s'oppose à toute relation cordiale entre la France et le reste de l'Europe.

Malgré la déclaration de M. le duc Decazes et les commentaires qui en sont l'objet, il faut regarder en ce moment du côté de Berlin, et

lire les articles des journaux les plus dévoués à la politique de M. de Bismarck. Les deux dépêches suivantes, dont on ne doit pas exagérer la signification, font connaître le langage de deux feuilles officielles ou demi-officielles :

Berlin, 2 mai.

La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce que le discours prononcé par le comte de Moltke au sein du Reichstag a été immédiatement communiqué au prince de Bismarck, et que le chancelier a complètement approuvé les vues du feld-maréchal. Suivant le journal cité, le voyage de l'empereur Guillaume en Alsace aurait un certain rapport avec l'exécution définitive des mesures compensatrices indiquées par M. de Moltke dans son discours au Parlement.

Berlin, 2 mai.

La Correspondance provinciale, parlant du discours du comte de Moltke, constate qu'une manière de voir plus calme et plus exacte a succédé en France à une vive inquiétude.

La feuille prussienne ajoute que le comte de Moltke a atteint, de cette façon, le but élevé qu'il poursuivait réellement en prononçant son discours et qui consistait dans une sérieuse exhortation à la paix.

Ce n'est pas pour produire un effet momentané au Parlement qu'un général, si réservé habituellement, a fait entendre les paroles en question, dit en outre la Correspondance provinciale. — Lorsqu'il est monté à la tribune, tout le monde savait que le crédit demandé serait accordé sans difficulté. S'il a, malgré cela, fait allusion à cette demande de crédit pour jeter un coup d'œil sur la situation militaire, cela provient certainement de ce qu'il a voulu indiquer à l'Allemagne et à l'Europe, d'une manière déterminée et claire, des faits qui, en des tendances assurément pacifiques de notre politique, nous forcent à montrer continuellement la plus grande prudence au point de vue militaire.

Ces faits, que le feld-maréchal de Moltke a cités n'ont été démentis par personne; ils ont, au contraire, été confirmés par plusieurs renseignements dignes de foi. Il est incontestable que personne n'est plus capable que le comte de Moltke d'apprécier comme il faut l'importance de ces faits.

Lorsqu'il exprime devant l'Europe l'opinion que des mesures compensatrices devront tôt ou tard être prises par l'Allemagne, il est certain que l'importance de cette déclaration, au point de vue de la paix de l'Europe, est appréciée d'une manière exacte et prise comme il convient en considération.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 2 mai.

Discussion relative à l'interpellation de M. Le Blond, sur ce qu'il appelle les menées ultramontaines.

M. Le Blond a développé cette interpellation dans un discours qui était un véritable réquisitoire contre ce qu'il nomme le parti clérical. Toutefois, on doit constater qu'il a enveloppé ses récriminations dans des protestations de respect pour le catholicisme et le clergé.

M. le marquis de Valfons a fait remarquer avec autant de justesse que de modération, qu'il y avait de l'injustice à critiquer le mandement de l'évêque de Nîmes, ainsi que M. Le Blond l'avait fait, puisque ce mandement ne contenait aucune attaque contre le gouvernement italien.

M. le marquis de Valfons ne voit dans l'attitude actuelle des gauches vis-à-vis des catholiques, qu'une tactique électorale dont le but est de soulever l'animosité publique contre les conservateurs, généralement animés de sentiments religieux.

Nous ne pouvons qu'applaudir au langage à la fois calme, juste et patriotique de M. le marquis de Valfons, qui a su allier ses convictions religieuses et ses principes conservateurs avec la sage réserve que la situation actuelle de l'Europe impose à tous les bons citoyens, dans des questions où les intérêts du Quirinal et ceux du Vatican sont également en cause.

M. Jules Simon, ministre de l'intérieur, président du conseil, a pris ensuite la parole au nom du gouvernement.

Son discours, applaudi quelquefois à droite, a beaucoup mécontenté les gauches.

D'après le Soleil, jamais interpellation faite au nom d'une majorité n'a été l'occasion d'une plus complète déception pour ceux qui l'ont provoquée. Si M. Jules Simon, ajoute-t-il, avait eu à solliciter un vote de confiance, il n'aurait pas rallié 400 voix.

Le Livre jaune, qui a été déposé par le ministre des affaires étrangères, contient la dépêche suivante, adressée par l'ambassadeur de France à Berlin, à notre ministre des affaires étrangères :

Berlin, 21 janvier 1877.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères, à Paris.

Dans la visite de condoléance que j'ai faite à l'empereur, Sa Majesté m'a dit quelques mots de la conférence, et elle a ajouté : « J'ai été bien content, bien satisfait de l'attitude de la France; elle n'a pas cessé d'être unie à nous, elle est restée fidèle à l'entente. »

J'ai répondu que j'étais heureux de la justice que nous rendait l'empereur; que la France n'avait pas d'intérêt de premier ordre dans la question, mais que, désirant fermement le maintien de la paix générale, son rôle, à Constantinople, avait été un rôle de conciliation et de paix, « Comme nous, » a repris l'empereur. Et il ajouta : « Nous avons été unis, la France et nous, et nous resterons ainsi, je l'espère bien. » J'ai répondu que tel était assurément notre désir.

### Nouvelles de la Guerre.

On ne sait pas encore exactement à quoi s'en tenir sur la question des sujets russes résidant en Turquie. Pendant qu'une dépêche de Constantinople, en date de hier, la donne comme encore pendante, en ajoutant que la Porte serait disposée à admettre la protection de l'ambassade allemande, sous certaines conditions. Une autre dépêche de Saint-Petersbourg, celle-ci se référant à une notification de lord Loftus, annonce que la Porte aurait décidé l'intention d'expulser tous les sujets russes et que, par suite, elle renoncerait pour ses sujets résidant en Russie à la protection de l'Angleterre. Le gouvernement russe aurait répondu que néanmoins il ferait bénéficier de la protection des lois russes les sujets ottomans résidant sur son territoire.

Le Journal officiel turc dément à son tour, implicitement du moins, la prétendue bataille de Kars. Il dit, en effet, à la date d'hier soir, qu'aucune bataille importante n'a encore été livrée en Asie. Les avant-gardes russes ont seulement fait une apparition devant Batoum.

### INFORMATIONS

Une nouvelle manifestation a eu lieu mardi, à une heure, sur la place de la Sorbonne, à l'occasion du cours de M. Saint-René Tallandier. Ce cours avait été provisoirement suspendu par ordre supérieur. A l'issue du cours de M. Pajot, plusieurs centaines d'étudiants se réunirent sur la place de la Sorbonne et entonnèrent le chant de la Marseillaise; l'un d'eux ayant donné lecture d'un article d'un journal, plusieurs élèves des Universités catholiques protestèrent et il s'en suivit une courte altercation. Les étudiants, ou prétendus étudiants, se rendirent ensuite en corps à la rue de Vaugirard, devant les bâtiments de l'Université catholique, et, de là, à la rue des Postes, devant le collège des jésuites. C'est alors que la police intervint et dispersa les groupes. Plusieurs étudiants ou prétendus étudiants, ont été conduits au poste.

La Faculté des lettres a fait afficher aux portes de la Sorbonne l'avis suivant :

Paris, 3 mai.

Nul ne sera admis à suivre le cours d'éloquence française, que sur la présentation d'une carte délivrée par la Faculté des lettres.

Le nombre des cartes est limité. Les autorisations données à un certain nombre de dames de suivre les cours, sont provisoirement suspendues.

Les auditeurs du cours sont invités à retirer leur carte du secrétariat de la Faculté, jeudi 3 et vendredi 4 mai, de midi à 3 heures.

L'université catholique a fait apposer sur les murs de l'Université, rue de Vaugirard, une affiche dont voici la teneur :

« Des manifestations regrettables ont eu lieu, samedi dernier, à un cours de la Sorbonne; on assure que ces désordres doivent se renouveler samedi prochain. Nous venons demander aux étudiants de l'Université catholique, de ne pas se rendre samedi à la Sorbonne, et d'éviter toutes les réunions où pourrait se produire du tumulte. Certains avis qui ont été répandus dans le quartier des Ecoles et que les journaux ont reproduits, la bruyante manifestation qui a eu lieu hier mardi, et qui, après avoir commencé à la Sorbonne, s'est continuée dans la rue de Vaugirard, indiquent clairement le but que quelques meneurs voudraient atteindre : on veut entraîner les étudiants de l'Université catholique à se mêler à un trouble public, afin de leur en infliger plus tard la responsabilité. Les étudiants de l'Université catholique doivent se garder de répondre à de telles provocations; l'honneur de l'Université, les intentions de leurs familles, la volonté formelle de leurs maîtres, leur commandent une abstention absolue. Ce n'est pas à eux que peut incomber la tâche de rétablir l'ordre dans les cours de la Sorbonne et d'y faire respecter la liberté des professeurs. Enfin ce n'est pas en se mêlant à des rassemblements tumultueux, c'est par le travail et par la dignité de leur attitude qu'ils rendront témoignage des convictions qui leur sont chères.

» Le vice-recteur,  
 » COUL, ch. hon. »

La police a arrêté pendant la manifestation de la Sorbonne deux individus, qui n'appartenant ni l'un ni l'autre aux écoles, ont été mis à la disposition du parquet.

L'un, ancien directeur des Droits de l'Homme appartient actuellement à la rédaction du Radical, et l'autre est un ouvrier de Belleville.

L'épiscopat autrichien de la Cisleithanie a clos samedi dernier ses conférences, tenues à Vienne. Les vénérables prélats ont décidé qu'ils se rendront tous à Rome, pour le Jubilé de Notre Saint-Père le Pape. Ils ont signé une adresse au sujet de la situation du Souverain Pontife et contre l'aggravation de cette situation par la loi Mancini.

Nous avons de meilleures nouvelles de la santé de Mgr l'évêque de Versailles.

Une dépêche arrivée hier au soir annonce que le médecin a constaté une amélioration croissante dans l'état du vénéré prélat. Monseigneur commence à se lever.

Le Sacré-Collège vient encore de perdre un nouveau membre : le cardinal De Angelis, archevêque de Fermo, camerlingue de la sainte Eglise



romaine, âgé de quatre-vingt-cinq ans, vient de mourir à la suite d'une très courte maladie.

Il était né à Ascoli, le 16 avril 1792. Créé cardinal et réservé *in pectore* dans le Consistoire du 13 septembre 1838, il fut publié en juillet 1839. Successivement évêque de Leuca et archevêque de Carthagène, *in partibus infidelium*, il fut promu, le 15 février 1838, au siège uni de Montefiascone et de Corneto, et, en 1842, à l'archevêché de Fermo.

**Les droits sur les vins en Angleterre.**

Comme de tout temps, — car les intérêts économiques internationaux ont un caractère de fixité que n'ont pas les intérêts politiques — c'est au profit des vins que le gouvernement français demande à l'Angleterre des concessions, en retour de celles qu'il est disposé à faire sur les matières premières ou les produits manufacturés qu'elle exporte.

A ces demandes, de tout temps également, la réponse de l'Angleterre a été la même : « Les droits sur les » vins donnent un revenu important ; » une réduction sensible de droits sur » les vins français, devant, dans un » temps donné, profiter aux vins im- » portés par les autres peuples, l'Echi- » quier se trouvera privé de ressource » ces qui lui sont nécessaires. »

L'argument principal de cette réponse qui ne date pas de ce siècle, qu'on retrouve dans toutes les négociations des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, est en contradiction avec la loi économique de la consommation, d'autant plus active qu'elle est plus accessible. D'où cet axiome financier que nul peuple n'a vérifié sur une plus grande échelle et avec plus de succès que l'Angleterre : le produit des impôts sur les objets de consommation est en raison inverse de l'élévation de leur quotité. L'histoire des finances de l'Angleterre, depuis les réformes de Robert Peel, est la vérification, pour ainsi dire permanente, de cet axiome.

Voyons si les vins auraient, par hasard, fait exception.

En 1859, l'année qui a précédé les traités de commerce, le droit sur les vins qui ne dépassaient pas 20 degrés était de 5 shillings 9 par gallon, soit 12 fr. 37 c. les 4 litres 54, et par conséquent 1,13 centimes par bouteille d'un litre, et de 257 fr. 80 c. par barrique de 228 litres.

Sur les importations de vins français s'élevant à 695,913 gallons, les droits produisaient 200,614 livres, soit 5,015,000 fr. Sur les importations de vins de Portugal, s'élevant à 2,020,560 gallons, les droits produisaient 14,589,600 fr. Sur les importations de vins d'Espagne s'élevant à 2,876,554 gallons, les droits produisaient 20,730,000 fr.

En 1875, les droits ne sont plus que de 1 schilling par gallon, soit 1,25 les 4 litres 54, et par conséquent 0,30 environ la bouteille d'un litre et 60 fr. 84 la barrique de 228 litres.

**Importations françaises.** — 5,037,175 gallons au lieu de 695,913 — soit huit fois plus qu'en 1860 — montant des droits, 6,284,000 fr. (251,396 livres).

**Importations de Portugal.** — 3,898,000 gallons au lieu de 2 millions environ. Droits 12 millions au lieu de 14,589,000 fr.

**Importations d'Espagne.** — 6,780,500 gallons au lieu de 2,876,554 — Droits, 20,525,000 fr.

	1859.	1875.
France...	5.015.000	6.284.000
Portugal.	14.589.000	12.110.000
Espagne.	20.730.000	20.525.000
	40.334.000	38.919.000

Ainsi, une diminution de droits dans la proportion de 12 fr. 37 à 1 fr. 25 le gallon, c'est-à-dire de 900 0/0, n'a produit qu'une diminution de 1 million 415.000 fr. sur une recette de plus de 40 millions.

Mais il y a lieu de placer ici une remarque essentielle : le droit de 1,25 ou un schilling par gallon ou de 60 fr. 84 la barrique est encore trop élevé pour que le vin français entre dans la consommation normale du peuple anglais. Il n'est encore qu'une consommation d'occasion, même de luxe pour les classes aisées, de manière qu'il n'est pas surprenant que cette réduction de 900 0/0 n'ait pas produit de plus grands résultats. La consommation a augmenté, mais n'étant pas descendue dans les couches profondes des masses populaires, elle n'a pas eu le prodigieux développement de la consommation du sucre.

Ainsi l'argument des négociateurs anglais ne résiste ni à la discussion théorique, ni aux résultats des expériences faites, ni aux probabilités des expériences futures. L'abaissement des droits sur les vins ne saurait priver l'Echiquier d'une portion importante de revenus, si la réduction est efficace, et elle fera faire de nouveau connaissance au peuple anglais avec nos vins de France.

Il résulte, en effet, des chiffres ci-dessus, que la consommation des vins français a pris un grand développement ; elle a octuplé, ce qui est bien quelque chose. Mais elle est encore inférieure à la consommation des vins d'Espagne.

D'après le tableau ci-dessus, au surplus, les produits des droits sur les vins français ont sensiblement augmenté, vérification de la loi économique de consommation. La différence de revenus, très peu sensible d'ailleurs, provient de ce que la consommation des vins de Portugal n'a pas suivi la même progression. Quelques vins de Portugal étant supérieurs en partie à 20 degrés d'alcool sont soumis à une légère surtaxe par degré de surplus de force alcoolique. C'est le déficit sur ces vins très alcoolisés, dont la consommation est combattue par les médecins anglais, très favorables, au contraire, aux vins de France, et spécialement aux vins excellents de Bordeaux, qui est la cause réelle de la différence de revenu résultant du tableau.

Tout doit donc engager le gouvernement anglais à accepter les demandes de réduction de droits sur les vins, sollicitées par les négociateurs français.

(Liberté)

**Loi Municipale**

La nouvelle loi municipale viendra prochainement en discussion. Ce nouveau code communal sera une œuvre essentiellement pratique, d'où l'on a banni tout travail d'imagination, et même toute réforme d'une opportunité contestable. Le projet est très-sobre d'innovations. Il tend plutôt à éclaircir la législation en vigueur, à lui donner une meilleure ordonnance, un certain fini de détails, qu'à la modifier dans ses traits essentiels ; mais tout ne se borne pas à un travail de coordination et d'éclaircissement ; une place est aussi réservée à des améliorations discrètes et généralement bien conçues.

Mentionnons celle qui est relative aux formations de communes nouvelles ou à la réunion de communes existantes. Si la commission avait été ambitieuse, elle aurait pu soulever à ce propos des problèmes très graves et dignes des plus sérieuses méditations de l'homme d'Etat. Nos circonscripti-

ons communales, sont-elles bien tracées ? Ne sont-elles pas trop étroites pour que l'expansion de la vie municipale soit possible dans notre pays ? Ne serait-il pas temps de reviser ces conscriptions qui sont restées calquées sur celles des paroisses de l'ancienne France, et qui nous offrent trop souvent des fragments, des embryons de communes, au lieu de communes saines et bien constituées ? Cette révision territoriale a été souvent souhaitée, et elle était certainement de nature à tenter des esprits novateurs. Le projet de loi s'inspire, dans une certaine mesure, des vœux que des esprits éminents ont formés en ce sens, mais il s'en inspire avec réserve, de manière à favoriser, sans rien brusquer, la réduction progressive du nombre des communes et l'accroissement de leur importance.

C'est là un fait qui doit rassurer les habitants de certaines communes du Lot. Lors des élections dernières, le bonapartisme obtenait à peu près tous les suffrages des villages ou hameaux éloignés du chef-lieu municipal. Il promettait la constitution de communes nouvelles. C'était un odieux mensonge, attendu que dans le monde politique, les opinions qui prévalaient parmi toutes les sommités de l'Etat étaient unanimement en faveur de la diminution du nombre des communes existant aujourd'hui. Quand on ne vit que par le mensonge, quelques mensonges de plus ou de moins ne gênent pas la conscience impérialiste ; mais enfin la vérité va se faire jour. Non seulement, on veut paralyser la création de communes nouvelles, mais on encouragera la réunion de plusieurs communes en une seule.

Le Temps présente à ce sujet les observations suivantes :

Plusieurs gouvernements ont déjà eu cette idée, et quelques-uns l'ont pratiquée avec fruit. Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, on s'est attaché à supprimer toutes les communes qui comptaient moins de 300 habitants, et les territoires ainsi fusionnés se sont comptés par milliers. Depuis 1852, le mouvement s'est arrêté, puis il a repris, mais en sens inverse : on s'est mis à morceler ce qu'on avait en tant de peine à agglomérer ; un grand nombre de sections de communes ont été érigées en municipalités indépendantes, et le nombre des circonscriptiions au lieu de continuer à décroître, s'est notablement relevé. Ce mouvement a eu des causes diverses : d'abord la tendance naturelle qu'ont souvent les petits hameaux, par suite de rivalités locales, à se séparer de la commune-mère et à se créer à tout prix une administration indépendante, lors même qu'ils n'ont ni administrateurs ni argent ; puis le dédain du gouvernement impérial et même sa secrète antipathie pour l'autonomie communale : plus on divisait, mieux les préfets régnaient ; des communes faibles et besogneuses, toujours en quête des subsides préfectoraux, ne risquent pas d'être des foyers d'indépendance politique. Enfin, l'empire avait à peu près supprimé, pour tous les cas où les intéressés étaient d'accord, le contrôle du pouvoir central ; les préfets prononçaient, et leur rôle consistait beaucoup plus à enregistrer une sorte de divorce par consentement mutuel entre des sections d'une même commune, qu'à essayer de resserrer les liens relâchés par des querelles insignifiantes ou par de mesquines ambitions de clocher.

Le gouvernement impérial abandonnait ainsi, au grand détriment de la vie communale, les traditions de ses devanciers ; il prenait le contre-pied des instructions que l'Assemblée constituante, en 1790, donnait aux administrateurs des départements : « L'administration, disait-elle, doit tendre à provoquer les réunions de plusieurs communes en une

seule municipalité, et à les multiplier « par tous les moyens qui sont en son « pouvoir. C'est par elles qu'un plus « grand nombre de citoyens se trouvera « lié par un même régime, que l'admini- « stration municipale prendra un ca- « ractère plus imposant et qu'on obtien- « dra deux avantages toujours essentiels « à acquérir : la simplicité et l'écono- « mie. »

Le projet de loi actuel s'inspire du même esprit : il s'occupe d'abord de rendre plus difficile la division des communes, en exigeant une loi dans tous les cas, même quand les intéressés sont d'accord pour divorcer. Cette loi ne peut être présentée aux Chambres qu'après une délibération de toutes les assemblées locales et un avis du conseil d'Etat. Le pouvoir central sera ainsi largement représenté dans l'examen de ces questions qu'on aurait tort de traiter comme des affaires purement locales, car elles intéressent en réalité la communauté tout entière. Elles l'intéressent surtout depuis que la loi constitutionnelle a donné place aux communes dans le collège électoral qui nomme les sénateurs : toute décision qui affecte leur nombre et leur répartition agit ainsi, par contre-coup, sur la composition de ce collège.

Quant à la réunion des communes, le projet de loi s'efforce surtout de la favoriser en applanissant les difficultés que fait souvent naître la possession de biens communaux distincts ; il y a là une espèce de co-propriété à régler de telle sorte que les sections ne soient pas détournées d'une fusion par la crainte de subir une réduction de leurs affouages ou autres droits d'usage. Le projet entre à ce sujet dans des détails qui semblent bien conçus, mais sur lesquels nous n'insisterons pas, à raison de leur caractère technique.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET MÉRIDIONALE.

La feuille bonapartiste de Cahors rétracte-t-elle, enfin, les mensonges qu'elle a commis sciemment et publiquement, au sujet de l'Exposition universelle de 1878 ? Non.

Reconnait-elle qu'en osant dire que la France est livrée à la famine elle a commis un autre mensonge ? Non.

Avoue-t-elle que nous avons été bien informés en dénonçant la propagande clandestine de pamphlets et de journaux bonapartistes, principalement dans le canton de Catus, où la crédulité des paysans a été mise en coupe réglée plus que partout ailleurs ? Non.

La feuille bonapartiste de Cahors se taisait sur tous ces points, quels sont donc son langage et son attitude ? Ne pouvant répondre, elle s'en prend à M. Pagès Dupont dans les termes suivants :

Il est un canton signalé par le Journal du Lot comme plus spécialement contaminé par nos agents provocateurs ; c'est celui de Catus. Nous nous sommes demandé pourquoi cette mention si honorable à cet honnête canton ? Ici perco le bout de l'oreille : nous nous sommes souvenus que le 20 février 1876, le canton de Catus donna au candidat bonapartiste 2,510 voix sur 2,952, et 368 seulement au candidat du Journal du Lot ; la commune de Catus 328 au bonapartiste et 83 au candidat patronné par le Journal du Lot et par les feuilles républicaines.

Ces chiffres éloquentes semblent prouver que ce canton doit être une sinécure pour nos agents provocateurs.

Si ces chiffres éloquentes continuaient à être espérés par le parti de l'invasion, les agents provocateurs travailleraient un peu moins dans le canton de Catus. Le suffrage universel

peut ajouter foi, pour quelque temps, aux inventions les plus grotesques et aux prétentions les plus étranges. Mais ce n'est jamais impunément que l'on se joue du bon sens populaire, et les retours sont impitoyables le jour où les yeux commencent à s'ouvrir à la lumière.

Quand l'heure sera venue, nous dirons la vérité, toute la vérité sur cette élection du 20 février 1876, que l'on aime tant à rappeler.

Nous recevons de M. Sirech, conseiller municipal, la lettre suivante : Cahors le 4 mai.

Monsieur le Maire, La commission des Travaux Publics, dont mes collègues ont bien voulu me désigner comme membre, m'avait chargé de rédiger les rapports sur diverses affaires ; j'ai l'honneur de vous en renvoyer les dossiers, tels que je les ai reçus c'est à dire sans rapports à l'appui. Je vous prie d'en informer la Commission et de lui faire connaître les motifs de cette détermination ; ces motifs sont les suivants :

Après plusieurs discussions qui s'étaient renouvelées dans diverses séances, le Conseil, donnant son approbation au rapport que j'avais eu l'honneur de lui présenter sur une demande de la dame veuve Berger, décida, le 18 novembre dernier, que la borne-fontaine, placée à l'entrée de la rue de la Liberté, serait transportée, dans la même rue, contre le mur du jardin de M. Fournier. Le Conseil stipula expressément qu'il ne serait point établi de borne-fontaine dans la rue Fondue, et refusa de voter le crédit demandé pour cette construction.

Je viens de voir une canalisation destinée à l'établissement de la fontaine dans la rue Fondue.

Ce fait constitue, de la part de l'administration, un mépris formel des délibérations du Conseil, brave son droit de contrôle sur les dépenses communales et foule aux pieds la volonté des habitants, représentés par leurs délégués.

Travailler, dans de telles circonstances, à préparer des délibérations qui sont traitées de la sorte, c'est se laisserurrer et même duper : J'y renonce donc pour le moment. Mes collègues et le public apprécieront ma conduite.

Simple conseiller, je conserve le droit de discuter et de contrôler.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes civilités empressées.

SIRECH, Conseiller municipal.

**CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS.**

Séance du 18 novembre 1876.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Sirech fait le rapport suivant : La dame veuve Berger a demandé le déplacement de la borne fontaine, établie contre la maison dont elle est devenue propriétaire, à l'angle formé par la rue Fondue et la rue de la Liberté. A cette occasion, M. le Maire vous a proposé de transporter cette borne contre le mur du jardin de M. le président Fournier, et en même temps d'en installer une nouvelle dans la rue Fondue, à l'entrée de la rue Bousquet.

Vous avez, Messieurs, dans une de nos précédentes séances ajourné votre décision jusqu'à ce qu'il vous fut présenté le chiffre des dépenses à faire dans les deux cas.

Cette estimation a été transmise par M. le Maire à votre commission ; elle s'élève :

Pour le changement de la borne auprès du jardin Fournier.....	473 <sup>fr</sup> 50
Pour la création de la nouvelle borne.....	385 <sup>fr</sup> 50
Ensemble.....	559 <sup>fr</sup>

Voire commission, au complet, s'est de nouveau rendue sur les lieux ; elle a



constaté qu'une borne placée dans la rue Fondue ne pouvait envoyer ses eaux dans la rue Bousquet, que le but que se proposait M. le Maire ne pouvant être atteint, il y avait lieu de renoncer au projet de création de la nouvelle borne.

Au contraire, l'emplacement désigné pour recevoir la borne, près le jardin Fournier, n'aggrave en aucune façon le service des différentes maisons qui s'approvisionnent au coin de la rue Fondue, et donne satisfaction à la réclamante, M<sup>me</sup> Berger.

Il y a donc lieu d'approuver le déplacement.

Votre commission a l'honneur de vous proposer de délibérer en ce sens, et d'approuver la dépense de fr. 173 50, qui sera imputée sur le crédit ouvert au budget de 1876 pour l'entretien du Château d'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte.

Nous regrettons profondément l'incident qui se produit, et nous sommes persuadé que M. Sirech reviendra sur sa détermination.

Un simple entretien avec M. le Maire lui eût donné le mot de la méprise, si méprise il y a, et on eût ainsi évité une tempête dans un verre d'eau.

La morale de tout ceci, est qu'une bonne et forte réorganisation du service de la voirie est de la dernière urgence. Par ce moyen, on évitera ces froissements fort regrettables, qui se produisent entre les personnes les mieux intentionnées pour tout ce qui touche à l'intérêt local.

**Société française de secours aux blessés militaires.**

En présence de la guerre qui vient d'être déclarée entre l'Empire de Russie et l'Empire Ottoman, la Société française de secours aux blessés militaires fait appel au public pour qu'il l'aide à concourir, d'une manière efficace, au soulagement des blessés, sans distinction de nationalité.

Les souscriptions et les dons en nature seront reçus au siège du Comité à Paris, 19, rue de Matignon.

Les souscriptions pourront être adressées également à MM. de Rothschild, trésoriers de la Société 21, rue La Fayette, à Paris.

On nous écrit de Mondoumerc :

Le 13 mai, (dimanche dans l'octave de l'Ascension), la paroisse de Mondoumerc célébrera avec pompe la fête annuelle du pèlerinage de sainte Philomène. Ce jour-là et tous les jours de l'octave, les pèlerins pourront y gagner une indulgence plénière accordée par Notre Saint Père le pape Pie IX.

**HYGIÈNE ET LE PRINTEMPS.**

Nous sommes au printemps, chers lecteurs; prenons garde, défions-nous des faveurs qu'il pourrait paraître disposé à nous offrir.

Le printemps, vous le savez comme nous, c'est la saison la plus gaie et la plus agréable de l'année; c'est le règne des fleurs, le réveil de la nature qui, secouant son long manteau de frimas, se prépare à commencer une nouvelle vie. Si vous vouliez en croire son soleil, souvent perfide, vous mettriez volontiers de côté vos habits d'hiver pour prendre ceux d'été. Gardez-vous en bien; rien n'est plus dangereux que ces premiers rayons qui nous échauffent un instant pour nous abandonner sans défense à une réfrigération subite et pernicieuse.

C'est alors que nous voyons revenir à l'état aigu certaines maladies chroniques que les soins donnés pendant

l'hiver avaient notablement améliorées; réapparaître ou persister les coryzas, toutes les variétés d'angines ou de maux de gorge, les enrrouements, les bronchites, les broncho-pneumonies, les pleurésies, les rhumatismes; c'est le moment où le poitrinaire, soutenu par l'espérance, forme ces nombreux projets que l'avenir, hélas! réalise si rarement.

Soyons prudents, redoublons de précautions pour nous garantir contre les changements brusques de la température qui surviennent dans une même journée. De même qu'une petite gelée blanche suffit pour flétrir une jeune fleur épanouie prématurément sous l'influence d'un doux rayon de chaleur, de même notre organisme, en travail de répartition ou de développement, est frappé de mort sous le coup d'un courant d'air froid inattendu.

Au printemps, tous les corps vivants se ressentent du mouvement qui se produit dans la nature entière. Les végétaux et les animaux jouissent d'une impressionnabilité plus vive. Leurs fonctions acquièrent une activité plus grande. L'homme lui-même éprouve une surexcitation particulière, sa vie se manifeste par des actes plus énergiques. L'intensité plus grande de la circulation colore, anime son visage. C'est alors que l'on observe des épitaxis, des congestions ou apoplexies cérébrales, et que l'on voit réparaître ces maladies de peau que la température d'hiver avait fait disparaître.

C'est ainsi que le retour d'une température plus douce fortifie les uns, tue les autres en provoquant chez ces derniers, à la suite de la plus légère imprudence, le développement de maladies dont ils portaient le germe inconnu. Ne quittons pas trop tôt nos vêtements d'hiver. Choisissons pour nos promenades le moment où l'air est échauffé par le soleil, les endroits situés à l'abri des vents du nord. Revenons avant le soir, si nous sommes convalescents, ou si nos muqueuses pulmonaires et laryngées sont douées d'une trop grande susceptibilité.

Profitions du renouvellement de la saison pour nous habituer à braver peu à peu les intempéries de l'atmosphère. Luttons contre le froid par un exercice modéré. Habitons-nous, chaque matin, à des ablutions froides de la tête et du cou, pratiquées très-rapidement et suivies de frictions sèches énergiques.

A l'aide de ces moyens, nous éviterons les maladies auxquelles nous expose la saison nouvelle, nous tonifierons notre propre constitution et nous donnerons à la génération actuelle l'énergie et la force dont elle a si grand besoin; puisque, d'après le dernier rapport du ministre de la guerre, sur les 296,504 jeunes hommes de la classe de 1874, 55,658 n'ont pas même été jugés assez forts pour le service auxiliaire.

Dr NICOLAS.

Il y a huit jours environ, un nommé Sarroux, originaire de Cornac (Lot), domestique de M. Bonnefont, au château de Brac, commune d'Altillac, se barricada dans le fournil où il couchait et se pendit; lorsqu'on voulut pénétrer pour s'assurer de la cause qui le retenait au lit, le cadavre était depuis longtemps rigide.

Ce malheureux venait de perdre quelques 3,000 fr. dans la déconfiture d'un notaire du Lot et le désespoir l'a poussé sans doute au suicide.

(Le Corrèzien).

**UN VOL AUDACIEUX.**

On lit dans le *Messager du Midi* de Montpellier: « Ils vont bien messieurs les voleurs.

Dans la journée de samedi dernier, un individu, ayant une mise assez convenable, se présenta chez M<sup>me</sup> Corbière, sage-femme, rue Sainte-Anne, à Montpellier. « Ma femme, lui dit-il, est sur le point de se délivrer; elle commence à ressentir les premières douleurs, mais rien ne presse encore. Je viens toutefois vous prévenir, et vous demander si vous voulez bien lui donner vos soins. Dans ce cas, je reviendrai vous chercher. »

La chose ne manqua pas. Vers trois heures du matin, le voleur qui prenait pour la circonstance des allures de mari modèle, vint frapper discrètement à la porte de M<sup>me</sup> Corbière, et lui annonça que le moment était venu et que sa présence était maintenant indispensable.

Sans défiance aucune, la sage-femme, dont le mari était depuis la veille à la campagne — c'est un détail à noter, — s'habilla à la hâte et suivit l'individu qui lui avona demeuré presque hors barrière, du côté de l'octroi Saint-Dominique.

Arrivé à quelque distance de l'octroi Saint-Dominique — lieu toujours désert à pareille heure — le gredin, lui mettant un pistolet sur le front, lui dit: « Au premier cri que tu pousses, tu es une femme morte. »

Et comme pour donner plus d'autorité à cette menace, quatre autres individus postés aux environs, entourèrent cette femme plus morte que vive. On la somma d'avoir à donner immédiatement tout ce qu'elle porte sur elle; on la fouilla pour s'assurer qu'elle n'a rien gardé, puis on lui prend les clés de son appartement. M<sup>me</sup> Corbière n'avait sur elle qu'un porte-monnaie, contenant 25 francs environ.

Pendant que les complices, à qui la sage-femme vient de donner les clés, vont mettre son appartement à sac, un homme est préposé à sa garde. Il tient un pistolet appuyé sur la poitrine de la sage-femme, avec menace de faire feu au moindre mouvement. Une seule phrase, qui a son importance, a été prononcée pendant ce long tête à tête: à un mot de M<sup>me</sup> Corbière, qui a fait remarquer qu'elle n'était pas riche, et qu'on trouverait peu de chose chez elle, l'individu aurait répondu en patois: « Au trin que menés, devés avèdré quicon, » ce qui prouve que le coup a été longuement mûri.

Après une longue heure d'attente, un coup de sifflet retentit. C'est le signal convenu. Le gardien abandonne sa captive, qui peut regagner son domicile.

Rien n'y est trop bouleversé. Les clés ont été laissées sur la porte. Une bougie allumée brûle sur la table. Les meubles ont été fouillés avec soin, mais sans se presser; aussi n'y a-t-il pas dans l'appartement ce désordre qu'on remarque dans certains vols par escalade. On a pris tout l'argent qu'on a trouvé — c'était peu de chose 40 f.

Diverses valeurs ont été aussi emportées, mais les malfaiteurs ont laissé des bijoux.

Tout cela s'est accompli avec le plus grand silence; car aucun des voisins n'a entendu le moindre bruit.

L'instruction de cette affaire, qui a vivement impressionné notre ville, se poursuit avec activité. Nous aimons à croire que les auteurs de cet audacieux méfait ne tarderont pas à tomber entre les mains de la justice.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 28 avril au 5 mai.

**Naissances.**

Paul, Louise, Place St-Maurice.  
Girma, Anne, rue Nationale.  
Arbouys, Jules, faub. Cabessut.  
Savy, Emile, rue Rempart.

Guiraudet, Marie, à Bégoux.  
Lescale, Pierre, rue du Château.

**Mariages.**  
Blanc, Pierre et Souquet, Thérèse.  
Girma, Jean et Girma, Augustine.

**Décès.**  
Arbouys, M., 62 ans, rue Coin-de-Lastie.  
Tayrac, Marie, 87 ans, rue Nationale.  
Liézu, Marie, 29 ans, à Labeyne.  
Garrigues, Antoine, 2 mois, rue Nationale.  
Combecave, Marie, 62 ans, rue de la Halle.  
Ravisse, Cécile, 55 ans, à Toulouseque.  
Décas, Emilie, 23 ans, rue du Château.  
Lescale, Pierre, 2 heures, rue du Château.  
Fourquié, Marie, 71 ans, à Bégoux.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

**DERNIÈRES NOUVELLES**

Versailles, 4 mai, soir.

Hier soir, le gouvernement ottoman a notifié aux représentants des puissances le blocus de tout le littoral russe de la mer Noire, depuis Tchorkson jusqu'à Kilia. Le blocus sera effectif dès demain, samedi et sera appuyé par une flotte turque suffisante.

Un délai de trois jours est accordé aux navires qui voudront pénétrer dans les ports bloqués et un délai de cinq jours à ceux qui voudront en sortir. Ces délais expirés, tout navire qui cherchera à forcer le blocus sera traité ec ennemi.

La Porte a notifié à l'agence Roumaine à Constantinople que par suite de la convention conclue le 16 avril entre le gouvernement roumain et le gouvernement russe pour faciliter l'évacuation de l'empire ottoman, elle considère les fonctions de l'agence roumaine comme suspendues.

Les sujets roumains pourront néanmoins continuer à résider en Turquie et ils jouiront de la protection des lois ottomanes comme les autres sujets chrétiens du Sultan.

La Chambre turque discute aujourd'hui un projet relatif à l'état de siège.

La loi de 1865 sur la presse est suspendue et les journaux sont soumis au régime administratif.

Le prince du Monténégro vient d'adresser aux puissances une circulaire annonçant la ferme résolution du Monténégro de défendre son existence par un effort désespéré, comme il l'a déjà fait nombre de fois, et faisant appel à l'Europe chrétienne pour sauver en cas de revers les femmes et les enfants.

La division égyptienne qui est actuellement en Turquie, va être portée de 9,000 à 12,000 hommes. L'assemblée des notables ayant proposé une imposition extraordinaire de guerre de 12 millions de francs.

Le reste du contingent Egyptien resterait en Egypte pour protéger le canal de Suez.

**DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES**

(Service spécial du Journal).

Paris, 4 mai, 7 h. s.

Le tribunal correctionnel a condamné aujourd'hui à quinze jours de prison, M. Oudin, rédacteur du *Radical*, et Lapied, journalier, pour rébellion contre les agents, dans la dernière manifestation des étudiants, contre M. Saint-René Taillandier.

Paris, 5 mai 2 h. soir.

La Chambre des députés a voté hier par 361 voix contre 121 l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, considérant que les manifestations ultramontaines dont la recrudescence pourrait compromettre la sécurité intérieure et extérieure du pays constituent une

violation flagrante des lois de l'Etat; invite le gouvernement, pour réprimer cette agitation anti-patriotique, à user des moyens légaux dont il dispose, et passe à l'ordre du jour. »

M. Gambetta prononce un long discours terminé par ces mots :

« Le cléricalisme : voilà l'ennemi. » M. Jules Simon a déclaré complètement faux que la volonté du ministère soit dominée par une volonté supérieure, et il dit voir la conduite du Maréchal avec une sincère admiration.

M. de Mun s'est plaint vivement de ce que le gouvernement ne réprimait pas les injures incessantes faites à la Religion.

La séance a été fort violente.

L'ordre du jour voté était accepté par le gouvernement.

L'opinion générale est que M. Gambetta est maître de la majorité de la Chambre.

Paris, 5 mai, 3 h. soir.

Malgré un froid assez vif, aucune mauvaise nouvelle ne nous arrive des pays vignobles.

Hier et avant-hier il y a eu de la gelée en Bourgogne, mais les vignes n'ont pas souffert.

Paris, 5 mai, 4 h. 50 soir.

La nouvelle d'une grande bataille près Kars (Asie-Mineure) est très-exagérée; mais après divers petits engagements, l'armée turque se replie sur Erzeroum.

Paris, 5 mai, 5 h. 20 soir.

Des dépêches anglaises annoncent des préparatifs militaires considérables.

Les impressions sont mauvaises à Londres.

**Bourse de Paris**

Cours du 5 Mai.

Rente 3 p. %..... 67.40  
— 4 1/2 p. %..... 97.00  
— 5 p. %..... 102.90

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 4 Mai.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.200 »	3.200 »
Crédit foncier.....	563 75	570 »
Orléans-Actions.....	1.017 50	1.017 50
Orléans-Obligations.....	329 50	328 »
Suez.....	606 25	616 25
Italien 5 0/0.....	64 40	65 30

**A VENDRE**

en bloc ou par parcelles

Les propriétés de M. Antoine Boulzaguet aîné et de M. Fabien Boulzaguet son frère, de Juillac, commune d'Anglars-Juillac, se composant de deux belles maisons, granges, chaix et autres bâtiments d'exploitation, jardins, terres labourables, vignes, prés et bois.

Ces immeubles, d'une contenance approximative de 15 hectares, sont situés presque en entier dans la commune d'Anglars-Juillac, et pour une faible partie dans celles de Belaye et Rouffiac, canton de Luzech, arrondissement de Cahors. Ils sont tous de première nature et les vignes en particulier, produisent un excellent vin que sa finesse exceptionnelle met au rang des premiers bons crus de la côte du Lot.

S'adresser à M. Lamouré, dit Martin, de Mémes, commune de Prayssac, agent d'affaires, chargé de la vente et mandataire des MM. Boulzaguet.

Et pour les renseignements, à M. Pagès Duport, notaire à Castelfranc, et M. Bercegol, notaire à Albas.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.



RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du 1er mai 1877.

Une entreprise agricole au Nicaragua (3e article — fin), par Schiffman. Les Chemins de fer (5e article), par Edmond Barbier, Les vœux des conseils généraux (session d'avril 1877), par Paul Beurdeley.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE :

France. — La Situation économique : La Guerre. — L'Enseignement primaire de l'économie politique. — Documents officiels. — Les Négociations du traité de commerce. — Le Congrès des ouvriers boulangers. — Le Budget : La Justice et les Cultes. Les Affaires étrangères, par Achille Mercier.

Angleterre. — La Situation économique : L'Exposé financier du chancelier de l'Echiquier et ses prévisions budgétaires pour l'année financière 1876-77, par Edmond Barbier.

Autriche-Hongrie. — La Situation économique : Situation de la Bourse. — Conférence sur le renouvellement des traités de commerce avec l'empire d'Allemagne. — Agitation protectionniste. — Commerce extérieur. — Revenus des Douanes. — Navigation sur la mer et sur le Danube. — Recettes des Chemins de fer. — Dispute avec les créanciers allemands qui demandent les intérêts des obligations de Chemins de fer en or. — Finances d'Autriche. — Banque nationale. — Emprunt de la ville de Budapest. — Détresse générale. — Faillites, etc., par Max Wirth.

Italie. — La Situation économique : L'Exposé financier. — Le Commerce spécial en 1876, par H. Roullier.

Société d'économie politique : réunion d'avril, par A. Mercier.

Tableau de rendement des impôts pour le 1er trimestre 1877.

BULLETIN ÉCONOMIQUE : Actes, officiels.

— Relevé des quantités de froment importées et exportées du 1er août 1876 au 31 mars 1877, par Georges Lassez.

La Turquie contemporaine, tel est le titre d'un volume de M. William N. Senior, dont la Librairie Calmann Lévy vient de publier une nouvelle édition. Ce livre n'est pas seulement le récit d'un touriste qui peint, sous des couleurs vives et saisissantes, les merveilles de l'Orient, c'est aussi, c'est surtout une très-judicieuse et très-solide étude des mœurs, des idées politiques et religieuses qui séparent les Musulmans des bons orthodoxes. Les événements qui se préparent sur les bords du Danube donnent à ce volume un intérêt tout particulier.

Les événements d'Orient occupent naturellement une place importante dans le numéro que l'Univers illustré publie cette semaine. Nous citerons les douze planches donnant les uniformes de l'armée turque ; les portraits du Grand-Duc Nicolas, commandant en chef les troupes de Bessarabie, et d'Abd-ul-Kerim-Pacha, généralissime turc ; une Vue de la frontière russo-turque en Asie, etc., etc.

Fidèle à ses traditions artistiques, l'Univers illustré n'oublie pas, au milieu des préoccupations politiques, que l'ouverture du Salon est proche. Il fera publier successivement sous les yeux de ses abonnés, toutes les œuvres de peinture et de sculpture, qui auront obtenu les suffrages du public. On peut être sûr qu'à l'intérêt d'actualité viendra se joindre le mérite d'une exécution irréprochable.

La reproduction des tableaux du Salon commencera dans le premier numéro de mai. La critique en sera confiée à un écrivain des plus compétents en matière d'art.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.

Sommaire.

I. — Mémoires et Notices. Alph. Pinart. — Voyage dans l'Arizona. Virlet d'Aoust. — Observations sur le système des montagnes d'Anahuac ou

de l'Amérique centrale, sur la grande chaîne volcanique Guatémaliense, sur les volcans de l'Amérique du Nord, sur l'origine des volcans.

Colonel L. Kostenko. — Expédition aux monts Alaï.

II. — Correspondances, nouvelles et faits géographiques.

Lucien N.-B. Wyse. — Exploration du canal interocéanique du Darien. Lettre adressée au président de la Société.

C. E. de Ujfalvy. — Wéspes, Bachkirs, etc. Lettre au secrétaire général. Gabriel Gravier. — Découverte dans la bibliothèque de Rouen d'un exemplaire de l'édition rarissime de la relation du deuxième voyage de Jacques Cartier.

III. — Actes de la Société.

Procès-verbaux des séances. Ouvrages offerts à la Société.

Cartes.

A. Pinart. — Californie méridionale et Arizona.

Bureaux, 58, rue des Ecoles, Paris.

LA REVUE DE FRANCE

Sommaire du 1er mai 1877.

Nourrisson (de l'Institut). Necker. — Comte Théobald Walsh, Mes souvenirs de trois quarts de siècle (suite). — L. Derôme, La Situation de l'Eglise et le Conclave. — Paul Bonnaud, La Préface de la guerre. — Baron Ernouf, Savary de Brèves — la question d'Orient au temps d'Henri IV. — Louis Enault, La Veuve (suite). — E. Saint-Sauvy, La Légende de Quentin Metsys. — Jacques Valslerres, L'Association dans les Campagnes. — Les Sociétés vigneronnes. — Docteur Galippe, Des sels de cuivre au point de vue de l'hygiène et de la toxicologie. — Chronique, L'Institut, par Ferdinand Delaunay. — Géographie et Voyages, par Richard Cortambert. — Sciences, par Jean L'Ermitte. — Finances, par G. C. — Notices bibliographiques. — Chronique politique, par Louis Teste.

Bureaux de la Revue de France, Paris, 16, rue des Saints-Pères, 16.

TROISIÈME ANNÉE.

LA VIE DOMESTIQUE

revue de toute la famille

Dirigée par M. Henry Bellaire Bureaux 71, rue des Saints-Pères, Paris.

La Vie Domestique est la publication de famille la plus complète de notre époque, elle paraît tous les quinze jours en une belle livraison avec gravures, traitant de : Littérature, Hygiène, Modes avec patrons, Romans, Amusements en famille, Jeux d'esprit, Problèmes d'échecs, de Dames, de Cartes, de Dominos, Rébus, Charades, Enigmes, Logoglyphes, etc.

Un an : pour la France et l'Algérie, 40 fr. Étranger, 44 fr. 50. Nombreuses primes.

QUATRIÈME ANNÉE.

JOURNAL DES JEUNES MÈRES

ILLUSTRÉ

Éducation de l'Enfant par sa Mère jusqu'à l'adolescence Directeur scientifique : le Dr S.-E. Maurin Président de la Société protectrice de l'enfance de Marseille.

Directeur littéraire et fondateur : Henry Bellaire Secrétaire-général de la Société nationale des Amis de l'Enfance.

Abonnements, 7 fr., Étranger, 8 fr. 50

Cette excellente publication est indispensable à toutes les mères de famille qui veulent bien élever et instruire leurs enfants, et avoir de bons conseils sur les modes et la toilette de leur petite famille. Réduction variée. Prime gratuite du Journal des Jeunes Mères : La Gazette des Enfants, journal littéraire, amusant et instructif.

Bureaux : 71, rue des Saints-Pères, Paris.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte, Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.

On demande des représentants

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant c. CONSTIPATION et Hémorrhoides. Pilon 25, r. Grammont, Paris. — Boîte 2.50. Poste 2.75. Débit dans toutes les pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M. LINON FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fouritures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

LE MONITEUR DE LA BANQUE et DE LA BOURSE Parait tous les Dimanches EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES Résumé de chaque Numéro : Bulletin politique. — Bulletin financier. — Bilans des établissements de crédit. Recettes des ch. de fer. Cor. fr. réponse étrangère. Nominations des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements. PRIME GRATUITE Manuel des Capitalistes 4 fort volume in-8. PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS Envoyer mandat-poste ou timbre-poste.

PHILODERME INDIEN Une lotion matin et soir guérit en un mois FEUX DU VISAGE BOUTONS, ACNÉ Lyon, Pharm. MAZADE & DALOZ ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES POUDRE MAZADE & DALOZ 14, rue d'ALGERIE, LYON La seule infatigable p. démaquiller CAFARDS Complète avec des pommes de terre cuites, du sucre et du lait. Vente chez MM. les Phar., drog. et épiciers.

CONTOU BOULANGER Rue Saint-James, à Cahors. PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ. FAIT DES COQUES Tous les Dimanches.

PHOSPHATE DE FER

de LERAS, Pharmacien, docteur ès-Sciences.

Le fer fait partie intégrante du sang. Lorsqu'il vient à disparaître, il y a dépérissement; le visage devient pâle, l'appétit disparaît et le sang perd sa couleur vermeille naturelle.

Les pilules, poudres, dragées à base de fer, employées pour le reconstituer, ont le grand inconvénient de contenir le fer à l'état insoluble, de donner du fer à dissoudre à un estomac déjà malade, de provoquer de la constipation et souvent de noyer les dents. Le Phosphate de fer soluble de Leras n'a aucun de ces inconvénients; c'est un liquide clair, limpide, sans goût ni saveur, qui, outre le fer, contient l'élément phosphaté, principe régénérateur des os. Il produit des effets merveilleux dans tous les cas où il y a appauvrissement du sang, guérit les pâles couleurs, les crampes et tiraillements d'estomac, facilite le développement des jeunes filles, régularise le travail de la menstruation et fait disparaître la leucorrhée.

Dépôt dans les principales Pharmacies.

ASINÉTIQUE CIGARETTES INDIENNES

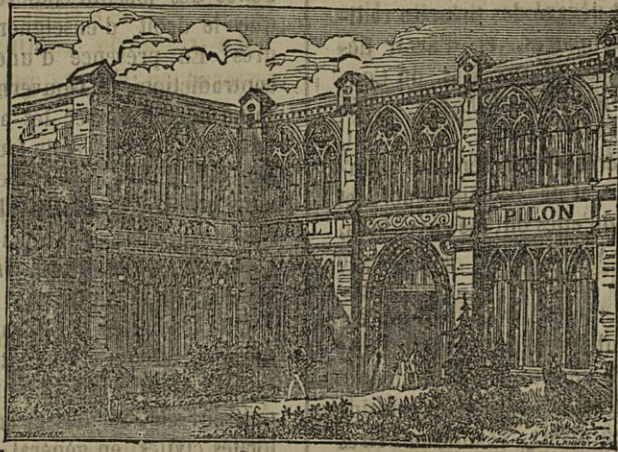
AU CANNABIS INDICA

de GRIMAUT & Co, Pharmaciens à Paris

Il suffit d'aspirer la fumée des Cigarettes au Cannabis indica, pour faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie et combattre la phthisie laryngée, et toutes les affections des voies respiratoires. Dépôt dans les principales Pharmacies.

LIBRAIRIE ABEL PILON & Co

33, rue de Fleurus, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI; doigtée par Moscheles, soit 41 volumes grand format. Prix 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

L. BASCHET, Éditeur, 126, boulevard Magenta, Paris

LE MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

- 1° De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;
- 2° De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et Co, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros..... 41 fr. 25	Série de 5 numéros..... 42 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.

GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les Maladies de l'estomac (Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies), de celles des Intestins et du Foie, des Dartres, des Hémorrhoides, des Congestions, des Constipations opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines. — MM. Trousseau et Pidoux, dans leur Traité de Thérapeutique, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées.

Dépôts à Cahors, Virlet pharmacien ; à Figeac, Houillé, épicier.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

SIROP ET PATE DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite BERTHÉ, M<sup>r</sup> Bécot, Chevalier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine, ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 30 pour 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP ET PATE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.